



RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Montailleur et les risques majeurs

La commune de Montailleur participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes, mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale a travaillé pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA - n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

$$\text{ALEA} \times \text{ENJEUX} = \text{RISQUE MAJEUR}$$

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Montailleur

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Avalanches



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations



Hameau du Villard : maison ensevelie suite à une crue du ruisseau de la Lavanche

Source : RTM73

Les ruisseaux qui descendent du versant du massif des Bauges, et principalement la Lavanche, sont périodiquement soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux.



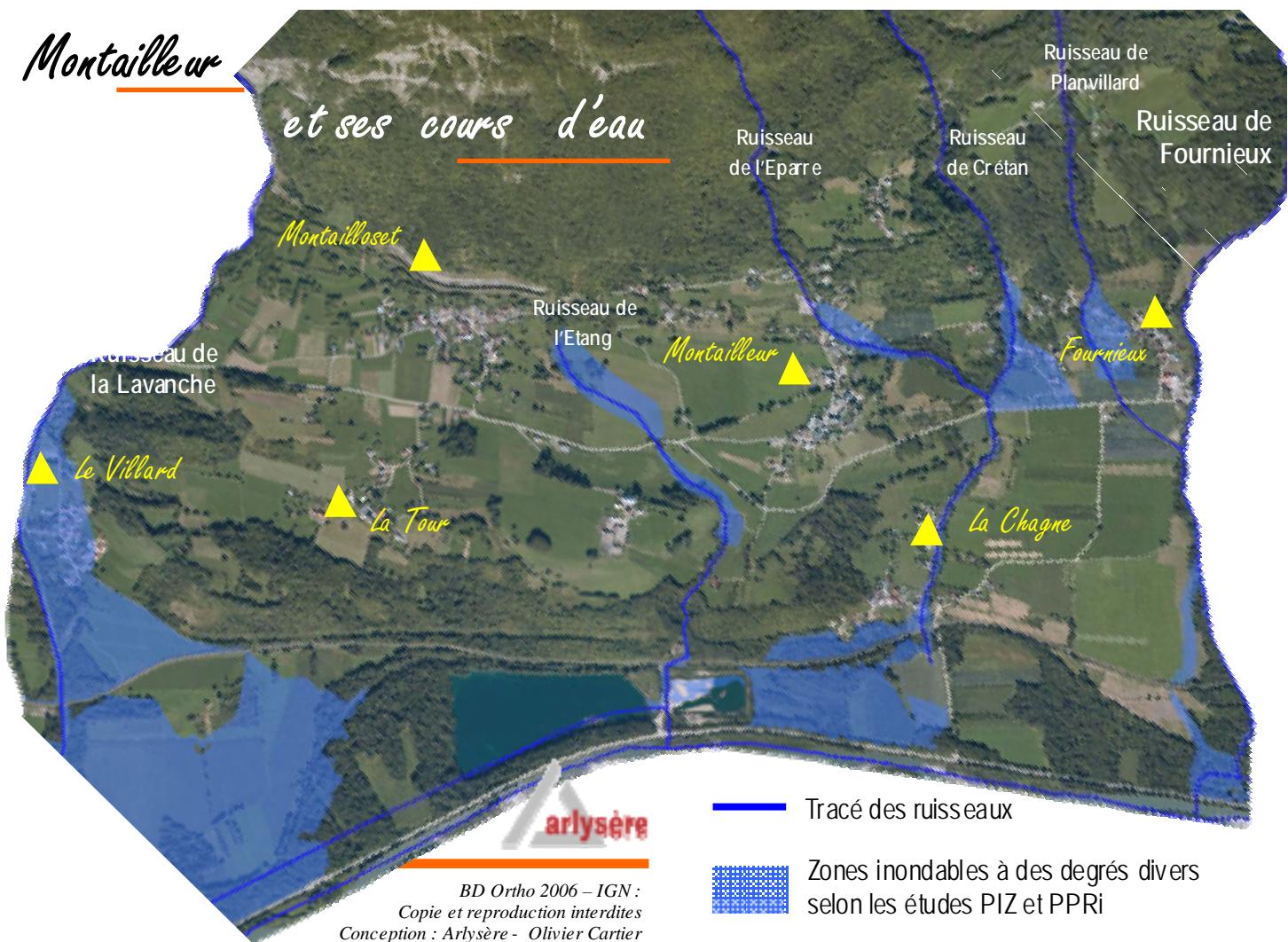
Historique des principaux événements :

Les plus grandes crues répertoriées eurent lieu au tout début du XXème siècle (de 1900 à 1904), en 1933 et 1937.

Ces événements se sont tous déroulés à cause de gros orages d'été et ont engendré de gigantesques coulées de boues dévastatrices qui envahissaient à chaque fois le hameau du Villard. En 1902, les chiffres annonçaient un dépôt de graviers et rochers de 2 m de hauteur dans les ruelles et les cours des habitations du hameau.

Dernier événement en date :

12 Août 1998 : à la suite d'un gros orage localisé sur les Bauges, le ruisseau de la Lavanche subit une importante crue. Dans la partie haute les digues en enrochements furent endommagées et au niveau du stade, une maison de Grésy faillit être inondée, les eaux ayant rongé une partie de la digue.



Les mesures de prévention

Les travaux de protection et d'entretien

Suite aux crues dévastatrices du début du siècle, les services de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) envisagèrent diverses actions pour stabiliser les versants et le lit de la Lavanche.

En 1934, on planta quelques 145 000 arbres sur le bassin versant du ruisseau de la Lavanche afin de stabiliser les sols.

En 1936-37, 18 barrages qui furent érigés dans le lit du torrent pour freiner l'érosion et stopper l'enfoncement du lit.



Le syndicat intercommunal de la Biale et de la Lavanche, en liaison avec le Saterce œuvre également aux travaux de protection notamment par la construction, en 1999, d'une digue en rochers sur 300 mètres de long au niveau du hameau du Villard.

De plus, le syndicat effectue un entretien régulier du cours d'eau, en réalisant notamment l'enlèvement des arbres gênant le transit de l'eau et en curant périodiquement les matériaux déposés au fond du lit.



Les bons réflexes en cas de crue



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez à pied dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent!

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.



Embâcle

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)

En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) a été prescrit et est en cours de réalisation par les services de l'Équipement (DDE).

Sur la commune de Montailleur, les inondations par l'Isère et les parties basses des ruisseaux ont été étudiées. Une fois que ce PPRi aura été approuvé par le préfet, il aura valeur de servitude d'utilité publique et sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ, réalisé en 1999, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU. Dans les zones soumises aux risques naturels, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



Extrait du PIZ :
Zones concernées
par les crues du
ruisseau de Cretan



Les mouvements de terrain

La chute de rochers est le principal risque de mouvement de terrain que l'on peut rencontrer sur le territoire de la commune et notamment au niveau du hameau de Montailloset situé sous les falaises de Roche Torse. Des coulées de boues issues de glissement de terrain peuvent également se manifester.

Historique des principaux phénomènes :

Chutes de blocs :

7 Mars 1889 : un bloc détruit une habitation occupée au hameau de la Côte. Par chance, aucune victime n'est à déplorer.

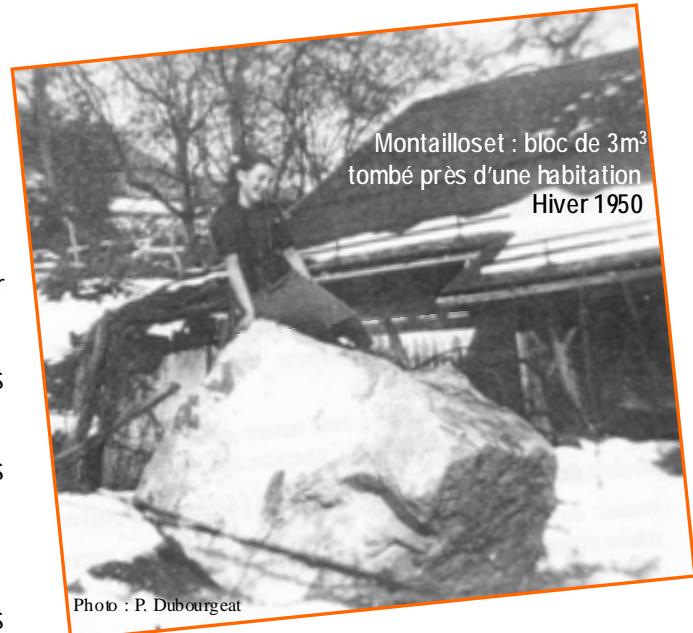
20 Août 1954 : un bloc de 7m³ provenant du Gollet détruit un hangar avant de s'arrêter à proximité d'une habitation, à l'est du village.

Février 1981 : un gros bloc de 19 m³ s'arrête près du couloir des Bois Rouges, environ 200m en amont des habitations.

20 Juillet 1997 : 3 blocs de 2 à 4m³ s'arrêtent à moins de 100m des maisons de Montailloset, à l'ouest du village.

Coulées de boue :

7 Février 1984 : suite à de fortes précipitations, des coulées boueuses emportant des arbres atteignent les premières habitations du hameau de Fournieux. Une famille doit être évacuée.



Ouvrages de protection :

En 2003, suite aux nombreux événements intervenus au niveau de Montailloset, la commune de Montailleur a fait réaliser un merlon pare-blocs au-dessus du hameau. Il s'étend sur longueur de 500 m et possède une fosse de 6 m de profondeur sur 14 m de large.

La forêt qui se situe entre le merlon et les barres rocheuses joue également un rôle de protection en freinant les blocs qui la traverse. Elle doit donc être entretenue et gérée afin de pérenniser ce rôle protecteur.

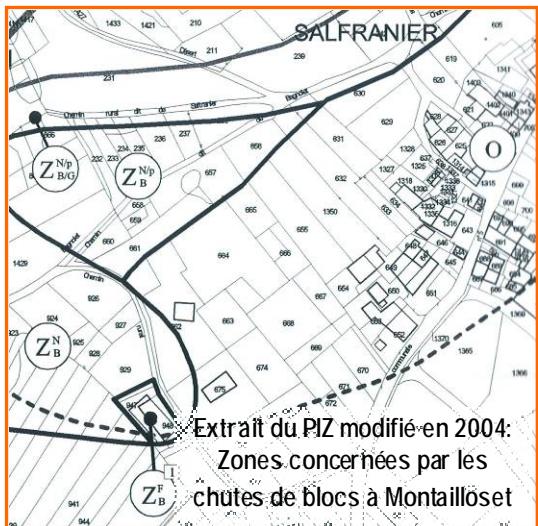


Mesures de prévention :

La prévention passe par la connaissance du phénomène créant le risque.

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ répond à cet objectif et préconise la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques (renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...).

Après la construction du merlon pare-blocs, le PIZ a été révisé sur le secteur de Montailloset et afin de prendre en compte le rôle protecteur de cet ouvrage.



Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.



Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Montailleur, ce phénomène ne touche certes aucune zone d'habitation permanente mais plusieurs couloirs, qui empruntent le lit des ruisseaux qui descendent depuis les crêtes, ont été répertoriés sur les pentes de la pointe de Chamosseran.

Les avalanches qui s'y déroulent, que se soit en direction du village ou en direction du vallon de Bellevaux, peuvent parfois traverser des sentiers de randonnée voire couper les routes, c'est pourquoi il est important que les Montaillois aient connaissance de ce risque et des précautions à prendre en période hivernale.



Les bons réflexes

Pour les randonneurs



Renseignez-vous

Consultez les bulletins Neige et Avalanches édités par Météo France 08.92.68.02.73



Soyez vigilants

Evitez de vous aventurer dans les secteurs d'altitude

Pour les sites exposés



Rentrez chez vous

Evitez de vous aventurer à l'extérieur des bâtiments



Fermez les ouvertures orientées à l'amont

Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Historique des phénomènes :

9 Février 1999 : suite à un épisode neigeux très important et sous l'effet de vents violents en altitude, une avalanche de neige poudreuse descendit depuis les pentes de la pointe de Chamosseran. Cette avalanche arracha de nombreux arbres sur son passage et suivit le lit du ruisseau de Crétan pour finalement couper la route communale n°5, seul accès viabilisé au hameau de Planvillard. Heureusement, aucune victime ne fut à déplorer. En revanche, la route, ensevelie sous 15 à 20 mètres de neige sur une largeur de 50 mètres, nécessita 10 jours de travail à la pelle-mécanique pour être dégagée. Un phénomène d'une ampleur comparable s'était produit dans le même secteur en 1942.

11 Mars 2005 : un groupe de randonneurs à ski est pris dans une avalanche alors qu'ils traversent la forêt domaniale de Bellevaux, située sur le versant bauju de la commune, au nord-ouest de Montailleur. Trois personnes sont tuées et cinq autres blessées.

Le suivi des avalanches :

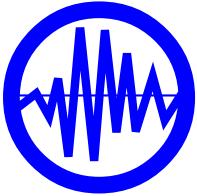
Depuis le début du XX^e siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les couloirs d'avalanche de la commune et notent chaque événement dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA).

Lorsque les événements sont d'une ampleur importante, l'observateur en informe les services experts du Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts (Cemagref) et du service RTM.

Commune de Montailleur		n° 5		
Année	Date et Heure de l'avalanche	Genre de l'avalanche	Altitude du point de départ	Le point de départ est
		de poussière ? de fond ? superficiale ? de glacier ?	point d'arrivée	en dessus de la zone forestière en dessous de la zone forestière
1	2	3	4	5
1904	3 mars à 11 H	de fond	"	dessus
1908	9 mars à 10 H	d'		
1909	18 mars à 14 H	d'		

Extrait des carnets de l'EPA

Source : ONF-MEDD-Cemagref



Les séismes

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

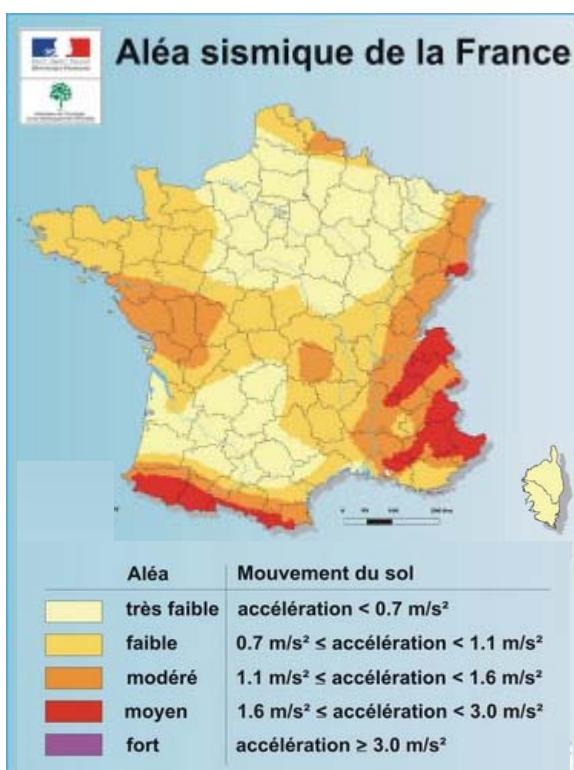
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent!

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Montailler est classée en zone sismicité faible (Ib).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage



Avalanches



Vent violent



Canicule



Fortes précipitations

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter Montailleur.

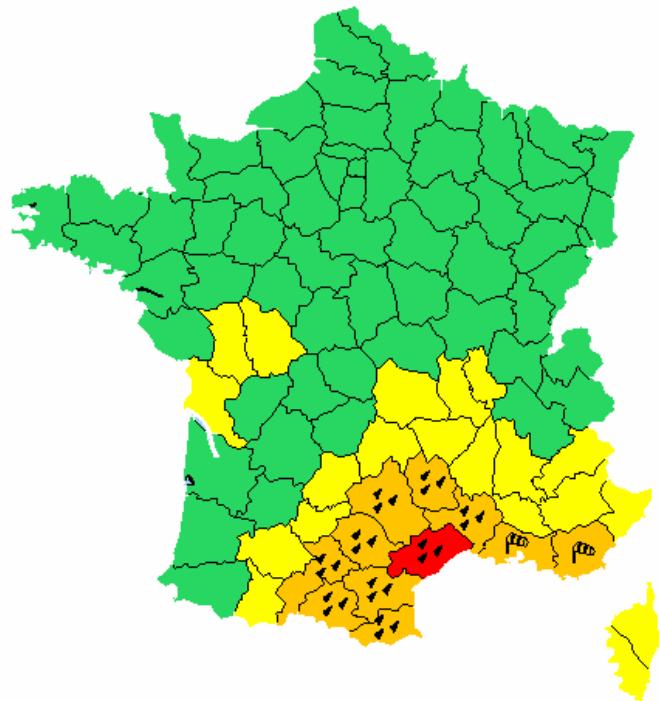
Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Source : commune d'Ugine

Carte de vigilance météorologique



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Pas de vigilance



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

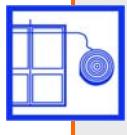
Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Les bons réflexes

- **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent!

Prévention :



La centrale nucléaire du Bugey

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.



À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.



Au niveau de la commune de Montailleur et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Montailleur, les matières dangereuses transitent principalement par les **routes** et notamment la RD 1090 et l'A43, par la **voie ferrée** et par une **canalisation** qui traverse la plaine le long de la voie ferrée. Certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent aussi traverser la commune par les routes secondaires.



Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

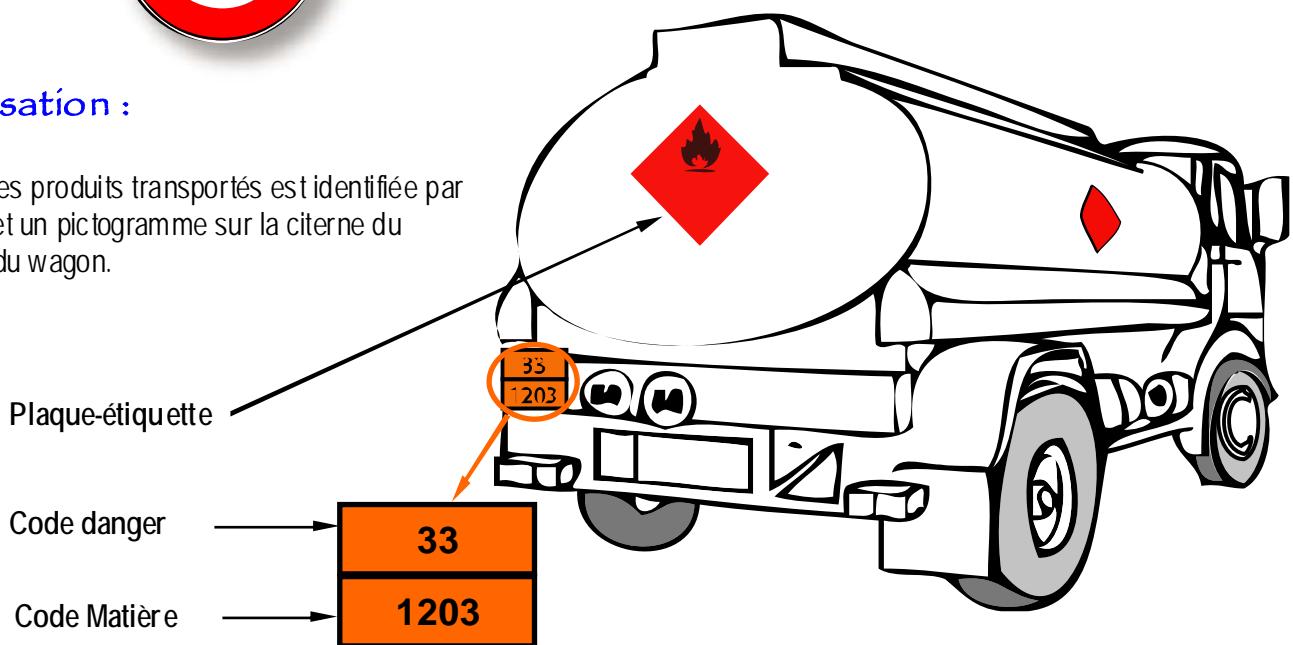
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Transport par canalisation

La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Montailleur est enterrée parallèlement à la voie ferrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et limite les nuisances visuelles. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar.

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables et les moyens mis en œuvre en cas d'accident.

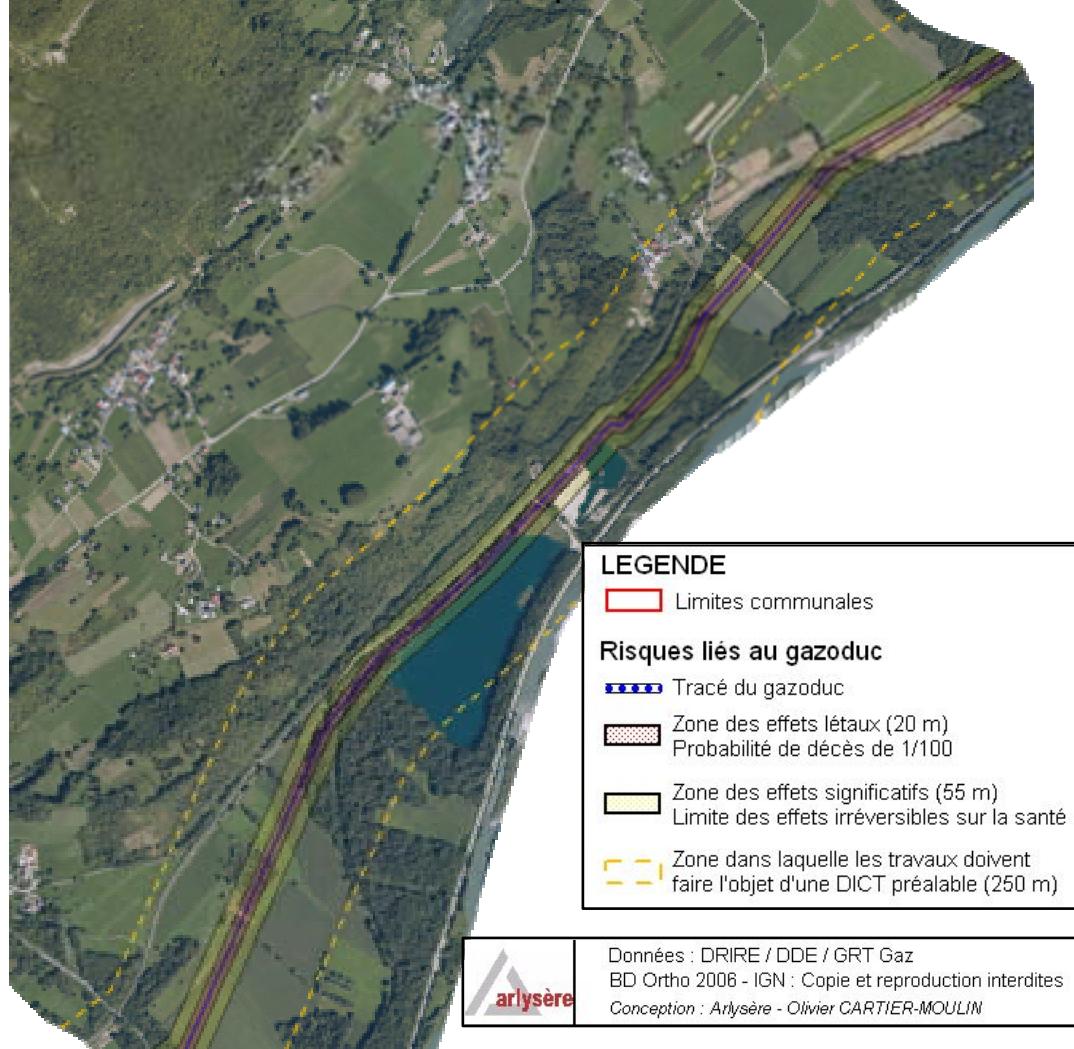
Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Par exemple, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et l'exécution de travaux à moins de 250 m de la conduite est soumise à l'obligation de procéder à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.) préalablement à toute intervention. (www.dict.fr).

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en œuvre autour de la canalisation.

Les bons réflexes

-  **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !
-  **Ne fumez pas**
Ni flamme, ni étincelle
Pour éviter le risque d'explosion

Tracé de la canalisation et des zones de risques





La rupture de barrage

La commune de Montailleur est située à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher certaines habitations dans la partie basse de la commune, notamment au hameau de la Chagne d'en bas (voir carte ci-dessous).

Barrage	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur d'eau par rapport au lit de l'Isère
La Girotte	1 h 16	5 mètres
Tignes	2 h 25	10 mètres
Roselend	35 min	12 mètres



Le barrage de Roselend

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches



Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

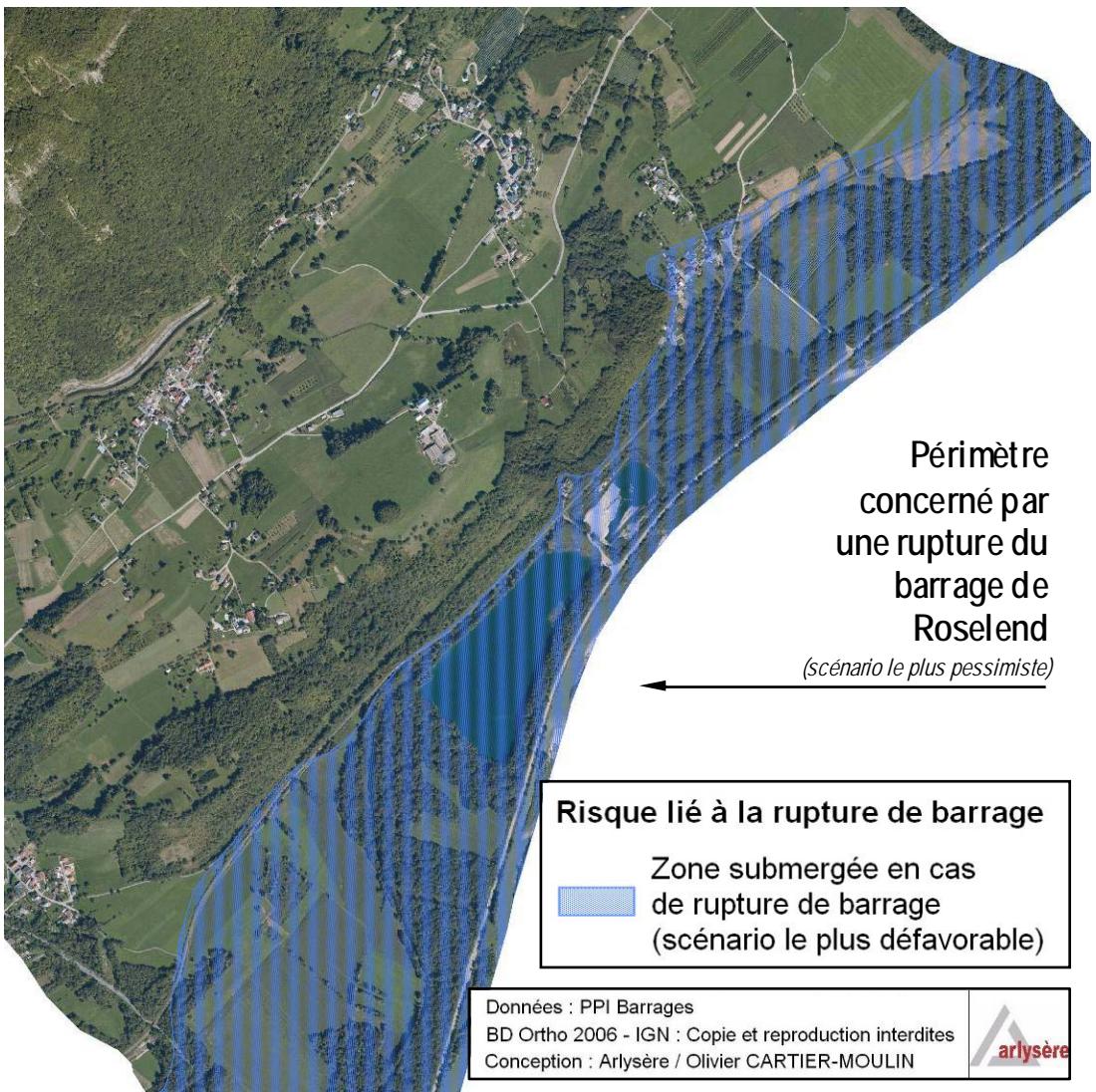


Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *gagnez les hauteurs rapidement !*

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.



- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la municipalité a également mis en place dans tous les hameaux un réseau de personnes chargées d'avertir les Montaillosais en porte à porte en cas d'évènement majeur menaçant la commune.

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

Pour en savoir plus :

Mairie de Montailleur : **04.79.31.44.56**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



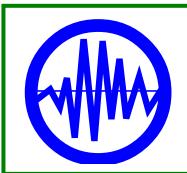
N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



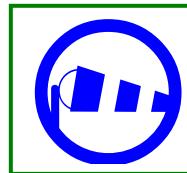
Inondations
Crues torrentielles



Chutes de blocs



Séismes



Phénomènes
Météo



Rupture de
barrage



Risques technologiques
Gazoduc - Nucléaire - TMD



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Eloignez-vous
de la zone
dangereuse



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Renseignez-vous



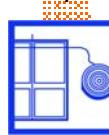
Soyez vigilants



Gagnez les hauteurs



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle



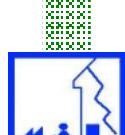
Coupez le gaz
et l'électricité



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Evacuez les
locaux touchés.

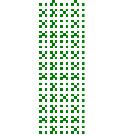


Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.

Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Les numéros à connaître

Urgences médicales : 15

Gendarmerie de Grésy : 04.79.37.94.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Montailleur : 04.79.31.44.56



Commune de Montailleur

Chef Lieu - 73460 MONTAILLEUR

Tél : (04) 79 31 44 56 - Fax : (04) 79 31 49 33 - Mail : mairie-montailleur@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi de 16h00 à 18h00

Mardi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 17h00 à 19h00

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès - BP 20109 - 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Jean-Claude SIBUET-BEC QUET

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Véronique PARMIER, Bernard REY

Crédits photographiques : Commune de Montailleur, Arlysère, Cypres, RTM 73, ONF-MEDD-Cemagref, Commune d'Ugine

